



Communiqué de Presse

Sud éducation 79

21 rue Edmond Proust,
79000 NIORT

contact@sudeducation79.org

05 16 81 55 68

www.sudeducation79.org

@SudEduc79

Les 4 de Melle : VICTOIRE !

LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX ANNULE LES SANCTIONS DE NOS CAMARADES SYLVIE CONTINI ET ALADIN LEVEQUE

A Niort, le samedi 15 mars 2025

Par une décision du 13 mars 2025, la cour administrative d'appel de Bordeaux (CAA) annule la sanction de déplacement d'office de Sylvie Contini et celle d'abaissement d'échelon d' Aladin Lévêque. Elle enjoint le ministère de l'Education Nationale de réintégrer Sylvie au sein de son établissement, le lycée J. Desfontaines de Melle, et le condamne à verser la somme de 1500 euros à chacun des deux enseignants.

En 2020, dans un contexte national de contestation contre la réforme du baccalauréat dit "BAC Blanquer", les sanctions contre les "4 de Melle" avaient mis en lumière les pratiques de répression violentes du ministre Blanquer. Ils sont devenus l'un des symboles de cette répression.

Pour qu'un fonctionnaire soit sanctionné il faut que les faits reprochés soient établis et que la sanction soit proportionnelle à ces faits. La CAA a reconnu que ces conditions n'étaient pas réunies et que ces sanctions n'avaient donc aucune raison d'être.

Elle reconnaît également qu'il n'a pas été tenu compte des états de service de Sylvie et d'Aladin qui ont toujours été exempts de reproche, des divergences entre les témoignages, du cadre collectif des actions menées au Lycée Desfontaines, de la disparité entre les sanctions des 4 de Melle pour les mêmes faits, ainsi que de l'incapacité du conseil de discipline à s'accorder sur une sanction pour Sylvie et de sa décision de ne pas sanctionner Aladin. La décision de la CAA de Bordeaux s'est aussi appuyée sur la disproportion de la sanction infligée à Sylvie Contini.

Cette victoire est une victoire collective ! Ces sanctions, pour l'exemple, étaient une atteinte au droit de grève et ont suscité une vague de solidarité intersyndicale et citoyenne. En se défendant, Sylvie et Aladin ont défendu nos droits.

SUD éducation 79 exprime aujourd'hui sa satisfaction pour cette victoire. Il faut s'en réjouir tout en poursuivant la lutte car la situation des camarades de Melle n'est malheureusement pas une situation isolée.